



DEMANDE DE PRE-INSCRIPTION

Numéro allocataire CAF :

Si vous êtes enceinte :

Nom de famille de l'enfant à naître :

Date prévue de l'accouchement :

Date souhaitée d'entrée à la micro-crèche :

Dès la naissance de votre enfant, recontactez la micro-crèche pour confirmer votre demande d'inscription.

Si votre enfant est déjà né :

Nom et prénom de l'enfant :

Date de naissance :

Date souhaitée d'entrée à la micro-crèche :

Ce dossier ne donne pas lieu à une inscription. Votre demande sera étudiée par la commission d'attribution des places qui se tient une à deux fois par an. Une réponse vous sera faite par courrier.

INFORMATIONS CONCERNANT LE/LES PARENTS

Père :

Nom et prénom :

Adresse :

.....

.....

Numéros de téléphones :

- Domicile :/...../...../...../.....
- Portable :/...../...../...../.....

Mail :

Mère :

Nom et prénom :

Adresse (si différente de celle du père) :

.....

.....

Numéros de téléphones :

- Domicile (si différent de celui du père) :/...../...../...../.....
- Portable :/...../...../...../.....

Mail :

ACCUEIL DE L'ENFANT

Accueil occasionnel : moins de 20h d'accueil par semaine. Les jours sont définis par la structure en fonction des places disponibles.

Accueil régulier : plus de 20h d'accueil par semaine.

Deux contrats sont établis à l'année et lissés :

➤ Contrat de septembre à décembre.

La structure est fermée 1 semaine sur les vacances de Noël. Combien de semaine en plus de celle-ci votre enfant sera absent de la micro-crèche :

➤ Contrat de janvier à août.

La structure est fermée 3 semaines en août. Combien de semaine en plus de celles-ci votre enfant sera absent de la micro-crèche :

Jours et horaires d'accueil pour votre enfant

Le planning préétabli ne peut être modifié, sauf cas particulier (perte d'emplois, mutation, ...). Toute modification injustifiée peut entraîner un changement de décision de la commission d'attribution des places.

	Arrivée	Départ	Nombre d'heure par jour
LUNDI			
MARDI			
MERCREDI			
JEUDI			
VENDREDI			
		Total d'heures par semaine	

Accueil régulier atypique :

Ce contrat concerne uniquement les familles ayant une profession avec des jours et des horaires de travail aléatoires. L'accueil de l'enfant n'est donc pas fixe.

Les contrats sont réalisés pour une période de 3 mois.

Nombre d'heure d'accueil par mois :

Fait à :

Le :

Signature(s)